

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

MOIS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

RESPECT AUX LOIS

Les scènes scandaleuses dont la Haute Cour ne cesse d'être théâtre, montrent au-delà de toute évidence de quels sentiments sont animés, non pas seulement à l'égard du gouvernement républicain, mais de l'ordre public et du respect de la légalité, les accusés traduits devant cette haute juridiction.

Si, après de telles scènes, on conteste à la République le droit de se défendre, il faudra, chacun en conviendra, y mettre quelque bonne volonté, sinon quelque arrière-pensée plus ou moins favorable à la cause républicaine elle-même.

Accuser le Sénat ou, pour parler plus exactement, la Haute Cour de n'avoir pas apporté dans l'accomplissement de la tâche qui lui a été confiée, le plus strict respect des formes de la légalité et des garanties dues à tout accusé, c'est faire preuve de la plus insigne mauvaise foi.

De la part de nos adversaires cette mauvaise foi ne saurait nous surprendre. La polémique injurieuse et violente de MM. Edouard Drumont, Paul de Cassagnac, Henri Rochefort et *tutti quanti*, trouve là un aliment naturel. Ils traitaient les juges de la Haute Cour comme ils traitaient naguère les magistrats de la Cour de cassation.

Dès l'instant où ces juges ne sont pas de leur avis, ce sont des vendus et des traîtres. Habitué à ces procédés de discussion, si l'on peut encore appeler cela de la discussion, le public — nous ne parlons pas de la clientèle spéciale qu'ils ont pour objet de satisfaire, — le public digne de ce nom, se soucie assez peu de ces violences de plume calculées et voulues.

Se souciera-t-il davantage des grossières interruptions et des incohérentes clameurs de plusieurs des accusés de la Haute Cour ? C'est peu probable.

Ce qu'il y verra seulement, c'est un évident parti pris d'obstruction et de rébellion contre la loi égale pour tous et au-dessus de laquelle MM. Paul Déroulède, Guérin, André Buffet et consorts affichent la prétention de se placer.

Notre pays serait vraiment fort malheureux, si ceux qui sont, en vertu de leur mandat, appelés à défendre et à sauvegarder la Constitution et la loi, n'avaient pas l'énergie suffisante pour triompher de cette poignée de factieux tapageurs et grossiers, qui se chargent de rendre plus éclatante encore la démonstration d'une culpabilité qui, de jour en jour, à mesure que se déroule le procès du Luxembourg, apparaît plus probable et touche même à cet instant où la probabilité devient certaine.

Qui, par exemple, n'a été très frappé de voir M. André Buffet contraint de reconnaître qu'il s'était efforcé de tromper le magistrat instructeur par de faux renseignements relatifs au moment où il avait envoyé au duc d'Orléans les dépêches engageant le prétendant à se rapprocher de la frontière, l'heure de la guerre civile ayant sonné ?

Qui donc se tiendrait satisfait des explications, ou plutôt de l'absence d'explications du général Roget, qui n'a rien vu, rien

entendu, sur les incidents de la place de la République et de la caserne de Reuilly ?

Qui donc aussi n'a été très frappé de la contradiction des actes de Jules Guérin et des paroles par lesquelles il s'est efforcé de les atténuer, de les désavouer même ?

Jusqu'à présent le procès du Luxembourg a été beaucoup plus instructif, plus concluant qu'on ne le croyait tout d'abord. Il justifie et au-delà, les poursuites intentées.

L'attitude seule des accusés suffirait à prouver leur urgente nécessité.

Le gouvernement de la République ne serait plus digne de son nom pour réprimer de telles manœuvres, de tels attentats, de tels complots, s'il n'usait des moyens que la Constitution a mis à son service.

Les juges de la Haute-Cour ne se laisseront donc ni ébranler, ni décourager par les incidents tumultueux que les accusés multiplient à plaisir. Si ceux-ci croient améliorer leur cause, ils se trompent.

Le ministère public continuera à prendre les réquisitions nécessaires. Le président qui, avec une impartialité si grande et si appréciée, s'applique, malgré tout, à maintenir la balance égale entre l'accusation et la défense, ne fléchira pas. Sous sa lourde tâche, il l'a d'ores et déjà montré. La loi suivra son cours et la justice fera son œuvre, sans défaillance.

Il faudra peut-être quelques jours, quelques semaines de plus. Qu'importe le temps à qui a la durée !

L'important, pour la France qui a confié son avenir à la République, c'est que le respect des lois et de la Constitution cesse d'être un vain mot, et qu'elles ne soient plus impunément insultées, outragées et violées par une bande de factieux, en insurrection permanente contre le suffrage universel et la souveraineté nationale.

[C. R.]

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 4 décembre

M. Coutant réclame la création d'un chapitre 24 bis portant un crédit de 500.000 francs qui seraient employés en subvention aux communes pour allocation aux familles nécessiteuses des réservistes et territoriaux.

Renvoyé à la commission du budget de l'intérieur.

M. Berteaux demande 260.000 francs d'augmentation pour subventions aux sociétés de tir et de gymnastique.

Après discussion, l'amendement Berteaux est repoussé par 353 voix contre 191.

La Chambre décide de statuer à la fin de la discussion du budget de l'intérieur, sur une motion de M. Emile Dubois tendant à nommer une commission parlementaire qui devrait s'occuper des questions d'hygiène.

M. Dejeante demande la suppression des fonds secrets qui sont, dit-il, le déshonneur de la République.

Les fonds secrets sont votés, soit 1.200.000 fr. Le budget de l'intérieur est voté. La motion de M. Emile Dubois est adoptée. La séance est levée.

Sénat

Oubliant pour un jour qu'ils sont juges, nos sénateurs se sont réunis, hier, en assemblée législative, sous la présidence de M. Magnin, vice-président du Sénat, pour liquider les affaires courantes.

M. Fresneau, demande à interpellier le plûtôt possible, le ministre du commerce sur les con-

ditions dans lesquelles la convention franco-américaine a été signée le 24 juillet.

M. Millerand, répond que l'urgence n'est pas nécessaire, car le texte de la convention sera communiqué aux Chambres de commerce et d'agriculture.

La proposition Fresneau est repoussée. Le président rappelle la mort de M. Péni-caud, sénateur de la Haute-Vienne.

M. Caillaux dépose divers projets de loi relatifs à des crédits supplémentaires. Renvoyés à la commission des finances.

M. Prevet, rapporteur de la commission des finances dépose 6 rapports sur des crédits extraordinaires et demande l'urgence qui est adoptée.

Un projet de loi relatif à l'ouverture de crédits supplémentaires pour les ministres des colonies, de la guerre et de la marine, est adopté.

M. Dellestable demande que les pouvoirs de la commission des finances soient prorogés. Le président fait observer que c'est inutile, puisque cette commission reste en fonction jusqu'à ce que le Sénat en nomme une autre. — Et la séance est levée.

LA HAUTE COUR

Audience du 2 décembre 1899

MM^e Fayé et Ménard, avocats de Jules Guérin ne sont pas à leur place. Le président averti désigne immédiatement M^e Thiéllin comme avocat d'office pour Guérin.

M^e Thiéllin n'accepte pas et donne comme motif de son refus qu'il n'est pas préparé à la défense de l'accusé, et que par suite sa présence ne sera d'aucune utilité.

Guérin pose des conclusions tendant à ce qu'il soit sursis aux débats jusqu'à ce qu'il ait trouvé un autre défenseur. Le procureur général les repousse ; en ce moment un tapage infernal part du banc des accusés. M. Buffet, lui-même, apostrophe le procureur général, lui montre le poing ; il monte à la hauteur des Cailly et des Barillier, et si violemment, que le procureur général prend contre lui des réquisitions.

On fait sortir les accusés et non sans peine. — A bas les juifs, a bas les juges, vive l'anarchie, et quantité d'expressions plus ou moins grossières, au milieu desquelles on entend de vigoureux mots à la Cambronne, sont hurlés.

Et puis, il faut encore que les gardes usent de violence pour faire sortir les accusés : Cailly, Barillier, refusent de se laisser emmener : Guérin les imite. Enfin la salle est évacuée : la Haute Cour délibère. Par 156 contre 20 elle exclut pour 8 jours M^e Buffet.

A la reprise de l'audience, Guérin soutenu par M^e Thiéllin, développe ses conclusions, la Haute Cour les rejette.

Et le défilé des témoins continue. M. Michel, qui, au moment de l'affaire de la caserne Reuilly était soldat, et a assisté à la scène de l'arrestation de Déroulède, raconte ce qui s'est passé. Le général Roget, nie ce témoignage de Michel qui est écrasant.

— C'est le procès du général Roget, — s'écrie un sénateur. Et le président, répond : « Je ne laisserai pas faire le procès d'un témoin. »

Evidemment, cette déposition ne pouvait que provoquer de la part des accusés qu'un nouveau chahut. Ces messieurs ne s'en sont pas privés, ce qui met en fureur le procureur général, qui déclare qu'à l'avenir il saura faire respecter la Cour.

Sur ce, l'audience est levée.

Au Transvaal

Les Anglais sont, dit-on, en mauvaise posture. Une dépêche du Ward-Office est

obligée d'avouer, — avec quels regrets, — que sur la rivière de la Modder, un deuxième combat très sérieux a eu lieu, et que précisément, il n'a pas été à l'avantage des Anglais.

Les Boërs ont repoussé les troupes ennemies en leur faisant de grandes pertes ; eux-mêmes, il est vrai, ont eu à souffrir du feu des batteries anglaises.

Ladysmith ne s'est pas rendu ! Kimberley non plus !

Jusques à quand cette résistance durera-t-elle ?

En dernière nouvelle, on apprend que les gouvernements français et russe ont décidé de s'opposer à l'annexion de la République des Boërs par l'Angleterre.

Ce ne serait pas mal ; mais qui sait si cette médiation sera nécessaire, et si les Anglais ne seront pas obligés de se retirer d'eux-mêmes ?

Dans tous les cas, il faut que les succès ne leur soient pas favorables, pour que Londres soit dans la consternation générale. Ainsi disent les journaux anglais. Les recettes des théâtres ont baissé de moitié. Presque tous les commerces ont vu leurs chiffres d'affaires diminuer, excepté les épiciers qui vendent le ...chocolat à la Queen.

INFORMATIONS

Entre civils et militaires

Le général de Galliffet écrit aux commandants de corps d'armée en recommandant aux officiers d'apporter dans leurs relations avec l'autorité civile la plus grande cordialité, la lettre suivante :

Mon cher général,

L'intérêt bien entendu des services de l'Etat exige, de la part des autorités civiles ou militaires, une entente constante dont l'établissement et le maintien reposent en grande partie sur le caractère dont sont empreintes les relations échangées entre leurs divers représentants. L'intérêt de l'armée, en particulier, ne peut que gagner à ce que les officiers apportent, en toute circonstance, dans ces relations la plus entière cordialité.

Vous voudrez bien inviter les officiers sous vos ordres à tenir le plus grand compte de cette recommandation à laquelle j'attache un prix tout spécial.

Signé : De GALLIFFET.

Adjoint révoqué

M. Neyret, adjoint au maire de Saint-Etienne, suspendu de ses fonctions à la suite de propos qu'il a tenus à l'égard du gouvernement, vient d'être révoqué par décret.

La presse à l'Exposition

M. Millerand, ministre du commerce, a reçu les membres du bureau de l'Association générale de la presse, MM. Jean Dupuy, de Cassagnac, Lucien-Victor Meunier, qui venaient le remercier de la constitution définitive de la commission supérieure de la presse à l'Exposition de 1900.

Il a accordé satisfaction à une demande des délégués en les assurant qu'un crédit serait alloué pour couvrir les frais administratifs de la participation de la presse à l'Exposition.

Fraudes électorales de Narbonne

Hier, est venu devant la cour d'assises de l'Aude, le procès des fraudes électorales de Narbonne, dont la découverte, par l'enquête de la Chambre des députés, amena l'invalidation de M. Bartissol et l'élection de M. Ferroul.

Trente quatre accusés sont présents devant le jury.

Le ministère public a fait citer 68 témoins à charge, et la défense, 50 témoins à décharge.

Autour de la Haute Cour

Le nombre des juges

Vent-on savoir le nombre des juges de la Haute Cour. Il est exactement de 238. Voici comment on arrive à ce chiffre : A l'ouverture de l'audience du 9 novembre, les sénateurs pouvant, ou croyant pouvoir, prendre part au jugement, étaient au nombre de 276. La Haute Cour a décidé que MM. Fabre, Treille, Coutant et Rey, absents à l'audience préliminaire du 18 septembre, devaient être exclus à l'audience du 9 novembre. Il y a eu 22 absents. En faisant toutes les déductions que nous avons indiquées, on arrive à un total de 238 juges.

La défense de Guérin

M^e Thiebelin avait eu une telle attitude de protestation jusqu'au dernier moment que le président ne pouvait espérer le décider. M. Fallières s'est, en conséquence, adressé au conseil de l'ordre en le priant de désigner un avocat d'office pour Guérin.

Le conseil a désigné d'office M^e Ménard, qui a repris sa place à la barre aujourd'hui.

Le Congrès socialiste

Le congrès socialiste s'est réuni dimanche.

Voici les trois questions principales qui y ont été discutées : 1^o Le parti doit-il se mêler aux luttes bourgeoises ? 2^o Doit-il admettre l'entrée d'un socialiste dans un gouvernement bourgeois ? 3^o La *Petite République* doit-elle être l'organe officiel du parti, dont la politique est dirigée par voie de délégation ?

A cette première réunion, 2600 organisations sont représentées. Delory, maire de Lille, assisté de MM. Jaurès, Sembat, présidait.

Voici, l'ordre des travaux arrêté par le comité d'entente, approuvés par le Congrès.

1^o La lutte des classes et la conquête des pouvoirs publics.

Dans quelle mesure et conformément au principe de la lutte de classe, base même de l'organisation du parti, celui-ci peut-il participer au pouvoir dans la commune, le département et l'Etat.

2^o De l'attitude à prendre par le parti socialiste dans les conflits des diverses fractions bourgeoises.

3^o De l'unité socialiste, ses conditions théoriques et pratiques.

Les grèves

Les maréchaux-ferrants de Paris

A la suite d'une entrevue que les patrons maréchaux et vétérinaires ont eu dimanche soir avec les membres de la commission exécutive de la grève, il a été décidé que le travail serait repris.

Les cigarières de Nantes

Egalement après échanges de pourparlers, avec le directeur de la manufacture de tabac, les ouvrières cigarières de Nantes, ont décidé de reprendre le travail.

CHRONIQUE LOCALE

Collège de jeunes filles

Nous sommes en mesure d'apprendre à nos lecteurs que M. Costes, maire, et M. Delport, conseiller municipal, se sont rendus à Toulouse, pour conférer avec M. la recteur d'académie sur la transformation du collège de jeunes filles en lycée.

L'entrevue a été très cordiale, et tout fait espérer la bonne solution de cette affaire, dit la *Dépêche*, grâce à l'acquisition de l'immeuble des Petits-Carmes, qui serait affecté en grande partie à l'agrandissement du lycée projeté.

Chambre de Commerce

Un certain nombre d'électeurs se sont réunis samedi soir, à l'hôtel de ville et ont décidé qu'ils voteraient pour la liste des candidats dont les noms suivent :

MM. J.-B. Delpech, liquoriste, conseiller municipal à Cahors; Cyprien Calmon, juge au tribunal de commerce de Cahors; Pagès, vétérinaire, juge suppléant au tribunal de commerce de Cahors; Paul Bouzerand négociant à Cahors; Edmond Périé, négociant à Cahors.

MM. Galtier, négociant, adjoint au maire de Figeac; Bruel, négociant à Cajarc.

MM. Victor Isidore, négociant à Gourdon, Malvy, négociant, maire de Souillac.

C'est là une information que nous reproduisons d'après notre confrère de la *Dépêche*. Certes, nous n'avons nullement l'intention de mettre en doute la bonne volonté et la compétence des candidats dont on vient de lire la liste; mais nous n'irons pas jusqu'à approuver sans réserves, l'œuvre de quelques électeurs.

Le rôle de la Chambre de commerce du Lot dont l'utilité n'est, actuellement, pas très apparente, sera en tout cas très ingrat. Si les membres qui la composeront veulent réellement faire quelque chose pour le commerce du département, ils devront disposer de ressources sérieuses. D'où proviendront ces ressources ? uniquement des centimes ajoutés aux patentes des négociants ou industriels des trois premières classes — c'est du moins ce que nous a affirmé une personne bien informée. On voit que les candidats assumeront une responsabilité dont ils n'ont peut-être pas mesuré toute l'importance. Voilà pourquoi nous regrettons de ne pas voir figurer parmi les candidats un ou deux des *négociants* les plus patentés du département, un de Cahors entr'autres que nombre d'électeurs s'attendaient à voir compris dans la liste.

Vélo-Sport Cadurcien

Dans son assemblée générale du 4 décembre courant, les membres du V. S. C. ont entendu le compte-rendu fait par le Président sur l'administration de la Société.

Le Trésorier, conformément à l'article 27 des statuts, a donné connaissance de la situation financière de la Société. Ces comptes ont été approuvés à l'unanimité avec félicitations.

La Société a ensuite fixé son banquet annuel au dimanche 17 décembre, qui aura lieu au buffet de la gare, tenu par M. Bazouge.

A l'issue du banquet un punch sera servi au siège du club (grand café Tivoli) où, pour la première fois, notre jeune société de mandolinistes, la *Cigale Divonienne*, se fera entendre.

La Société a décidé avant de se séparer de se réunir en assemblée générale le vendredi 22 décembre courant, pour procéder à l'élection de son bureau et de son conseil d'administration.

Théâtre

C'est demain mercredi 6 décembre que le professeur Tolrom, ex-directeur du théâtre Robert Houdin, donnera une soirée à sensation, avec le concours de Mlle Darcey et M. H. de Gaston, dans notre salle de spectacle.

On nous annonce pour le 13 décembre une représentation de *l'Avare* et du *Malade imaginaire* avec TALBOT de la Comédie Française.

Qui ne connaît pas TALBOT, le fanatique de son art, celui-là, disait SARCEY : il ne joue pas des rôles, il les vit. Nous irons voir TALBOT et sa troupe composée d'artistes d'élites dont il est l'âme.

Prochainement Coquelin Cadet donnera une représentation.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 5 décembre 1899

Naissances

Lassaque Jean-Raymond-Marcel, rue Nationale, 26.

François, à la Maternité.

Le Roy Marie-Thérèse, rue Labarre, 6.

Alix François-Pierre, rue Mascoutou.

Mariage

Hartmanshen Louis, employé de commerce et Rodolose Marie-Françoise sans profession.

Décès

Capoulade Marguerite, veuve Haguët, 73 ans, sans profession, rue Labarre, 57.

Barthe Marie, veuve David 69 ans, sans profession, à Bégous.

Buchon Julie fille de service, 60 ans, célibataire, place des Petites-Bougeries, Vignals Marie, sans profession, 65 ans, célibataire à l'hospice.

AVIS

M. JULES VALDIGUIÉ, photographe, rue du Portail-Alban, à Cahors, voulant mettre sa nombreuse clientèle en garde contre certains bruits, SANS DOUTE INTÉRESSÉS, qui circulent en ville, prévient le public qu'il n'a nullement l'intention de quitter Cahors. Il vient d'apporter, au contraire, à son industrie les derniers perfectionnements de l'art photographique qui lui permettront de MAINTENIR bien haut, LA VIEILLE ET DURABLE RÉPUTATION DE SA MAISON ET DE NE REDOUTER AUCUNE CONCURRENCE NI COMME FINI DU TRAVAIL NI COMME PRIX.

BUREAU DE PLACEMENT

M^{me} Isabelle PÉRIÉ, 13, rue Fénelon, Cahors, a l'honneur de prévenir le public qu'elle vient d'ouvrir un bureau de placement pour les domestiques.

Arrondissement de Cahors

MONTCUQ. — M. Authier, instituteur adjoint à l'école supérieure de Montcuq, est nommé instituteur à Saint-Tric (Dordogne).

MOULINBESSOU. — *Accident.* — En revenant de la foire de Montaignu, le nommé Troupel, de Lasbouygnès, passait en voiture sur la route de Couloussac, à une vitesse vertigineuse, quand près de la ville, il accrocha la voiture d'un propriétaire de Valprionde.

Le choc fut si violent que le moyeu de la roue fut brisé et que tout alla rouler dans le pré voisin.

Heureusement, il n'y a pas eu d'accident de personnes, et c'est bien par un grand hasard.

Il faudra, à l'avenir, modérer l'allure.

Foire de Montaignu. — La foire de Montaignu a été relativement importante. Les denrées étaient en assez grande quantité : les oies, surtout, qui ont été vendues de 90 à 95 cent. le 1/2 kilo.

Les autres denrées ont été vendues aux cours ordinaires.

LIMOGNE. — *Foire.* — Beaucoup de monde à la foire de samedi. Les bêtes à laine avaient bien repris, surtout les grasses.

Céréales : Blé, 13 fr. l'hectolitre.

Maïs, 9 à 9,50 id.

Avoine, 7 à 7,50 id.

Pommes de terre 2,50 le sac.

Châtaignes, de 6 à 7 fr. le sac.

Volaille de 0,45 à 0,50 le 1/2 kilo.

Œufs de 0,80 à 0,85 la douzaine.

Le marché aux truffes était peu garni, et encore il y avait peu d'acquéreurs. Elle n'est pas de bonne qualité, c'est-à-dire qu'elle n'est pas encore assez noire, elle est boisée.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — D'après le projet Klotz, concernant la suppression de 66 sous-préfectures, projet renvoyé à la commission de décentralisation, Figeac perdrait sa sous-préfecture.

Pas de soldats, pas de sous-préfet... gare, le Haut-Quercy va bouger.

Secours mutuels. — L'assemblée générale des membres de la Société de secours mutuels a eu lieu dimanche à deux heures du soir, à l'hôtel de ville, pour l'élection d'un nouveau président, en remplacement de M. Tourtonde, démissionnaire. M. Loubet, avoué, a été élu président de cette société.

Arrestation. — Le nommé Denis Fau âgé de trente-et-un ans, originaire de Laurence, homme d'équipe non commissionné et domicilié à Aurillac, vient d'être écroué à la maison d'arrêt de cette ville. Cet individu avait été surpris dans la nuit de mercredi dernier, vers une heure du matin, par M. le sous-chef de gare, en flagrant délit de vol dans un fourgon à colis. Une perquisition, opérée en présence de M. le chef de

gare et du commissaire de police, a amené la découverte d'une malle, d'une valise et d'un sac plein d'objets dérobés, jusqu'à un rabat de prêtre, ainsi qu'une somme de 241 fr. 10.

Tribunal correctionnel. — Audience du 2 décembre :

Après plusieurs condamnations pour délits de chasse sans permis, les affaires suivantes sont appelées : Alexandre, dit Barrondon, originaire de l'Ardèche, sans profession ni domicile fixe, quinze jours de prison pour mendicité.

Gaston Monnier, comptable, né à Lons-le-Saulnier (Jura), sans domicile fixe, 16 fr. d'amende (loi Béranger), pour vagabondage.

Louis Marceau, né à Excideuil (Dordogne), sans domicile fixe, est poursuivi pour mendicité. L'affaire est renvoyée à huitaine pour supplément d'enquête.

Cayrol, de Labathude, 16 fr. d'amende, (loi Béranger), pour ouverture d'un débit clandestin de boissons.

Angèle Destie, de Puybrun, quatre mois de prison (loi Béranger), pour blessures volontaires.

P..., domestique à Beaulieu, 5 fr. d'amende (loi Béranger), pour contravention à la police des gares des chemins de fer.

Marché. — Voici les cours du marché :

Blé, de 13 fr. à 13 fr. 50 l'hectolitre.

Avoine, de 6 fr. 25 à 6 fr. 50 id.

Maïs, de 10 à 11 fr. id.

Noix, de 14 fr. 50 à 15 fr. id.

Châtaignes, de 3 fr. 75 à 3 fr. id.

Cochons gras, de 50 à 52 fr. le quintal.

Volaille, 50 centimes la livre.

Oies mortes, de 80 à 85 c. id.

Foies d'oies, de 2 fr. 40 à 2,60 id.

Lièvres, de 4 à 5 fr. pièce.

Perdreux, 2 fr. à 2 fr. 25 pièce.

Œufs, 95 centimes la douzaine.

Même cours sur les prunes.

La truffe valait de 8 à 10 fr. le kilo, suivant qualité.

CAJARC. — *Nomination.* — Par arrêté de M. le préfet du Lot, M. Fréjaville, conseiller municipal à Cajarc, est nommé délégué pour constater les dégâts occasionnés à Gaillac par l'orage du 2 août dernier, pour la répartition des indemnités.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Jeune enfant étouffé.* —

Le population a été péniblement émue, vendredi dernier, par le douloureux accident arrivé, à l'heure du déjeuner de la famille Bouzon habitant avenue Cavaignac, à leur plus jeune fillette, âgée seulement de sept mois, qui est morte presque subitement, après d'affreuses contorsions, étouffée par un morceau de châtaigne, malgré les soins pressés du docteur Ferrières, qu'on s'était pressé d'appeler.

La sécheresse. — La sécheresse que nous subissons depuis déjà trop longtemps menace de priver notre ville de l'élément le plus indispensable : l'eau. Les cours d'eau des environs ont tari, d'où impossibilité de laver le linge, et la plupart des citernes sont à sec. Si ce temps persiste encore, la population aura certainement à souffrir de cette disette générale.

Heureusement que six pères capucins (excusez du peu !) viennent de débarquer chez nous pour organiser une *grande mission* qui ne devrait pas manquer de réaliser nos moindres desirs, surtout lorsqu'ils sont si légitimes, mais chacun sait à quoi s'en tenir.

Une prisonnière folle. — Dimanche matin, vers six heures, la place du Majou a été mise en émoi par les cris : « Au secours ! On me tue ! » poussés par une femme, la nommée Jeanne Fernin, épouse Puyjalou, âgée de 47 ans, cultivatrice à Condat, qu'un voiturier de notre ville était chargé de conduire à l'asile d'aliénés de Leyme.

Cette malheureuse était dans un tel état de surexcitation qu'on a dû l'attacher pour ainsi dire sur le véhicule et lui mettre les menottes.

Jeanne Puyjalou, condamnée pour vol de récoltes à trois mois de prison par le tribunal correctionnel de Tulle, avait été arrêtée le 5 novembre dernier par la gendarmerie de Vayrac et écrouée à notre maison d'arrêt, où elle est devenue folle.

GOURDON. — Ecole Polytechnique, concours de 1899. — M. Laval, Adrien-Marie, de Gourdon, a obtenu une bourse avec trousseau à l'Ecole Polytechnique.

PAYRIGNAC. — Conférence agricole. — M. Quercy, professeur départemental d'agriculture, fera une conférence agricole dimanche 10 décembre 1899, à 3 heures du soir, à la mairie de Payrignac.

Sujet de la conférence : Alimentation rationnelle des plantes et des animaux.

MARTEL. — La truffe. — Hier, 30 à 40 quintaux vendus, de 8 à 11 fr. le kilo, suivant qualité.

A partir de maintenant, les marchés deviendront beaucoup plus importants, la marchandise étant plus mûre.

Marchés, mercredi et samedi de chaque semaine.

La foire de Noël sera tenue cette année, le samedi 23 décembre.

BULLETIN FINANCIER

Les cours sont très fermement tenus et les affaires ont repris une activité notable.

Le 3 0/0 se traite à 100,70; le 3 1/2 0/0 à 102,20. Nos Etablissements de Crédit sont en hausse sensible.

Les fonds étrangers sont en progrès appréciables. On annonce pour le 6 courant, l'émission de Bons 5 0/0 du Trésor du Gouvernement Roumain au prix de 473,75.

L'Assurance sur la Vie

Quand vous arrivez à un âge avancé, et que vous avez, à force d'économie, amassé un modeste pécule d'une dizaine de mille francs, il vous reste le souci de lui procurer un placement avantageux.

Que faire de ce capital dont le revenu ne serait guère que de 500 francs ?

La rente viagère vient alors s'imposer pour le même capital.

Cette rente serait à 60 ans de 649 fr.

— à 65 — 1014

— à 70 — 1201

Mais il importe quand on aliène un capital de ne s'adresser qu'à une Compagnie de tout repos et aucune n'inspire plus de confiance que la Nationale Vie. Cette puissante société qui a des agents dans toute la France envoie gratuitement et confidentiellement tous renseignements nécessaires.

LE FROID & L'OREILLE

Le froid — on ne devrait pas l'oublier — est un des plus formidables agents de la mortalité en raison du grand nombre d'affections diverses qu'il suscite. Le froid humide, surtout, doit être considéré comme la cause la plus fréquente des maladies de l'appareil auditif, soit qu'il agisse directement sur l'oreille, soit qu'il agisse d'une manière réflexe — comme un refroidissement des pieds par exemple. — Il y a des personnes chez lesquelles le moindre froid produit de la surdité, comme chez d'autres il produit le coryza.

Aussi en cette saison, et cela pour éviter des conséquences parfois désastreuses — comme la perte de l'ouïe par exemple — nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs, au moindre trouble du sens de l'audition, au moindre bourdonnement, à la moindre douleur dans l'oreille, le larynx, la gorge ou le nez, d'écrire immédiatement à l'Institut Drouet, 112, Boulevard Rochechouart, à Paris.

Cet Etablissement médical, dont la réputation universelle est consacrée par douze années de succès éclatants, envoie, sans frais, à tous ceux qui lui en font la demande, 1° son organe officiel; le « Journal de la Surdité » (actuellement le plus important des journaux otologiques du monde entier); 2° un Questionnaire spécial, excessivement clair et précis, que le malade n'a qu'à remplir pour recevoir des Praticiens de l'Institut Drouet, une consultation gratuite par correspondance.

A noter que le traitement préconisé par cet Etablissement supprime les instruments acoustiques, les opérations chirurgicales et que, par sa méthode rationnelle on obtient, sans déplacement aucun, le rétablissement de l'ouïe ainsi que la guérison des affections des Oreilles, du Nez et de la Gorge.

FLAVIEN



CHOCOLAT POULAIN

Les consommateurs du

EN 20 JOURS
GUERISON RADICALE de l'Anémie
Par l'ELIXIR DE ST-VINCENT-DE-PAUL
Seul Produit autorisé spécialement.
Pour Renseignements, s'adresser chez les SEIGNEURS de la CHARITÉ, 105, Rue Saint-Dominique, PARIS
GUINET, Pharmacie-Chimiste, 1, Passage Saulnier, Paris.
En vente dans toutes les Pharmacies

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-restante, à M. Vincen 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES! Envoyez votre adresse avec un timbre de 15 centimes pour frais d'expédition, à M. Z. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais); vous recevrez gratis un joli morceau de musique pour piano.

quelques nuages de mauvais augure qui s'étaient élevés lourdement avant l'aube; l'état du ciel et la crainte de la pluie remplirent ses pensées à l'exclusion absolue de la donatrice de ce coquet présent.

— J'espère que la Providence ne nous enverra pas de pluie trop pénétrante. Le Roi de la Forêt peut tenir sur un terrain dur comme de l'ardoise... mais une chose sur laquelle il est faible c'est la boue!

Ce fut la dernière pensée dont Bertie eût conscience; il étendit ses membres et il s'endormit profondément.

III

UN MILITARY

- Je prends le champ contre un.
- Trois contre un Roi-de-la-Forêt.
- Deux contre un Géranium Sauvage.
- Sept contre deux Frère contre la Fée.
- Trois contre cinq Pas-de-Charge.
- Dix-neuf contre six Etoile-du-Jour.
- Je prends le champ contre un.

Telles étaient les paroles qui s'élevaient au-dessus du brouhaha tumultueux et enroué du champ de courses pendant la matinée claire, àpre, radieuse qui brillait le jour du fameux steeple-chase militaire.

Les sportsmen étaient venus en grand nombre de Londres; les bookmakers célèbres étaient là avec leurs poumons de stentor et leur placide empressement à s'emparer des billets de banque des preneurs; le tapage et l'animation étaient arrivés à leur comble; on aurait plutôt dit d'une réunion sur un hippodrome mon-

Bibliographie

SOIXANTE-HUITIÈME ANNÉE
JOURNAL DES DEMOISELLES

14, rue Drouot, Paris

Edition bimensuelle, couverture chamois paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

Un an : Paris, 12 fr.; départements, 14 fr.; Union postale, 17 r.

Former des filles, des sœurs des épouses et des mères dévouées; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs; leur enseigner à faire — riches ou pauvres — le bonheur de leur maison; orner leur esprit; développer leur intelligence, tout en les initiants aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage, tel est le but que se propose le Journal des Demoiselles. Soixante-sept années d'un succès toujours croissant l'autorisent à croire qu'il ne s'en est jamais écarté.

A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce Journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles: œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

ELLE DONNE CHAQUE MOIS :

1° 48 pages de texte : Instruction, Littérature, Education, Modes, Bibliographie, Revue musicale, etc.; 2° Un Album de 8 pages in-4°; Modes, Broderies et autres petits travaux avec explication en regard, formant à la fin de l'année une collection de plus de 500 dessins; 3° Une Feuille de Patrons, grandeur naturelle ou des Patrons découpés; 4° Une ou deux Gravures de Modes coloriées, soit 18 par an; 5° Un Modèle de tapisseries coloriées, ou une planche de petits travaux en couleurs.

LES AUTRES ANNEXES POUR 1900 SERONT :

Travaux variés sur étoffe : Sac à lorgnette, Fond de plateau; Ornaments d'église : Chasuble, Pale; Musique. — Motifs d'aquarelles. — Cartonnages divers. — Abat-jour. — Gravures d'art. — Calendrier. — Menus. — Pyrogravure coloriée. — Tapisseries par signes. — Alphabets. — Chiffres enlacés.

On s'abonne pour un an à partir du 1^{er} de chaque mois.

Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur du Journal 14, rue Drouot.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne, Arcachon, Biarritz, Luchon, Salies-de-Béarn, etc.

TARIF SPÉCIAL G. V. n° 106 (ORLÉANS)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du Midi, ci-après désignées, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris) :

- Agde* (le Grau), Alet, Amélie-les-Bains*.
- Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer*.
- Arles-sur-Tech*, (La Preste), Arreau-Cadéac (Vielles-Aures), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains*, Banyuls-sur-Mer*, Barbotan, Biarritz, Boulon-Pertuis (le)*, Cambo-les-Bains, Capvern, Collioure*, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espéras (Campagne-les-Bains), Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-

Bains), Goethary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Lamoignon (Mimizan), Loloque (Préchaq-les-Bains), Lamalou-les-Bains*, Larons-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate* (la-Franqui), Lourdes, Lourdes-Barbazan, Marignac-Saint-Beat) Lez, Val d'Aran), Nouvelle (la)*, Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefitte-Nestlas (Barèges, Cauterets, Luz, Saint-Sauveur), Port-Vendres*, Prades* (Molny), Quillan (Ginols, Garcanères, Escoubère, Usson-les-Bains), Saint-Flour* (Chaudesaigues), Saint-Gaudens (Encusse, Gaudès), Saint-Giron (Audnac, Aulus), Saint-Jean-de-Luz, Salécha (Sainte-Marie, Sirdan), Salles-de-Béarn Salles-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villefranches-de-Conflant* (le Vernet, Thuès, les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles).

Durée de validité : 33 jours

non compris les jours de dép. et d'arriv.

* Exceptionnellement les billets de famille délivrés au départ de Paris pour cette gare sont exclusivement établis aux prix et conditions du paragraphe 4 du Tarif commun G. V. n° 106.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1^{er} Itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chebonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *viâ* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 45 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chebonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors :

- Chez M^{me} CASTELBOUX, buraliste, boulevard Gambetta.
- M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.
- Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.
- Mme veuve BRUEL, buraliste, rue de la Mairie.
- M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

PREMIÈRE PARTIE

II

LA VEILLÉE AU FUMOIR

Ses yeux riaient pendant qu'il se posait à lui-même ce que l'on pourrait appeler une question intéressante; puis sa physionomie prit une expression plus sérieuse et il resta une seconde tenant les riches et élégantes broderies dans sa main; son sourire était presque tendre, quoiqu'il fût encore beaucoup plus enjoué.

— Supposons qu'il en soit ainsi — conclut-il enfin — du moins autant que cela en vaut la peine. Les grandes passions sont à l'étroit dans un salon, comme le dit je ne sais quel personnage dans Coningsby; d'ailleurs, je ne voudrais pas ressentir une forte émotion, dût-elle me rapporter tout l'or du monde. C'est toujours mauvais genre et contraire à une bonne éducation, comme dirait Tom.

Il devait si peu craindre, pour le moment du moins, ce qu'il redoutait, que la casaque rouge fut rejetée de nouveau et ne l'engagea plus à songer à sa belle brodeuse titrée.

En dernier lieu, il examina par la fenêtre

l'emporter; son grand-père avait gagné le prix de Champagne, à Doncaster, et celui du Salon aux glorieuses courses de Goodwood, et les qualités de son grand-père, ajoutées au sang du Lilas-Blanc, et une magnifique réputation apportée du comté de Leicester comme sauteur, lui faisaient rencontrer beaucoup de partisans dans la foule.

Son jockey, Jemmy Delmar, avec son corps bronzé, musculeux, nerveux, sa petite taille, poids léger, son visage pointu, hâlé par le soleil, et la façon dont il tenait ses mains, qui ressemblaient exactement à celle d'Aldcroft, avait cent fois plus l'air de faire partie du métier que Beauté, malgré tout l'éclat de son audacieuse intrépidité, malgré l'habitude bien connue qu'il avait de lancer son cheval avec tous ses moyens; avec cette tactique, son allure ressemblait, sans contredit, beaucoup plus à un galop infernal dans le pays de Melton qu'à une course à poids pour âge dans n'importe quel en droit.

— On sent l'armée jusque dans ses étriers, — disait un vieux compère qui avait assisté à plus d'une épreuve dangereuse, blotti dans un fossé ou dans une tranchée. C'était incontestable; la tenue de Bertie à cheval était superbe, mais c'était toujours la tenue d'un officier de cavalerie et non celle d'un jockey. La simple pose du pied dans les étriers l'indiquait, comme le vieillard avait eu la finesse de le remarquer.

Le Roi perdit donc deux points d'un coup dans les paris de la matinée.

(A suivre.)

LES CHAINES D'OR

PAR M. A. FLEMING

VIII

L'AVENTURE DE ROSE

Rose se mit à rire à l'idée d'un dîner en plein air au mois de janvier et s'enfuit sans répondre.

Une heure de course l'amena devant la ferme, à la porte de laquelle le vieux Jacques vint la recevoir en saluant et prendre le cheval.

— Monsieur est au parloir ; mademoiselle veut-elle se donner la peine d'y entrer ? Le docteur Duval est venu penser la cheville de monsieur, qui va bien, seulement il ne peut se tenir encore debout.

Rose trouva monsieur à demi endormi devant le feu, plus beau que jamais dans son sommeil.

A son entrée, il se redressa et lui tendit les deux mains :

— Mon enfant, je croyais que vous ne viendriez jamais. Je commençais à me désespérer.

— Désespérer veut dire, je suppose, vous endormir, que je ne trouble pas vos rêves.

— Je fais un rêve plus radieux que tous

ceux que je pourrais faire en dormant. Voici un siège. Oh ! ne vous essayez pas si loin ! Sont-ce des livres ? Comment vous remerciez-vous ?

— Vous ne le pourrez jamais, donc inutile d'y essayer. Voici Tennyson. Naturellement, vous aimez Tennyson. Voici Shelley. Voici deux nouveaux romans ?

— Je lirai tout ce que vous m'apporterez. A propos, c'est très fatigant de lire étendu ; si vous vouliez me faire la lecture ?

— Je ne sais pas lire... tout haut, j'entends.

— Permettez-moi d'en juger. Voyons ; lisez-moi : Maud.

Rose commença et fit de son mieux. Elle lut jusqu'à ce qu'elle fût fatiguée. M. Reinécourt ne la quittait pas des yeux.

Bientôt ils glissèrent dans une délicieuse conversation sur la poésie et les romans.

Rose tirant sa montre fut effrayée de voir qu'il était deux heures.

— Il fant que je parte ! s'écria-t-elle en se levant. Que va-t-on penser à la maison ?

— Mais vous reviendrez demain ? pria M. Reinécourt.

— Je ne sais pas... Vous ne le méritez pas ; c'est mal de m'avoir retenue si tard. Je reviendrai peut-être cependant. Au revoir.

En disant cela, Rose savait très bien que, l'eût-elle essayé, elle n'aurait pu rester sans venir.

Le lendemain, elle était à la ferme, et le surlendemain, et encore, et toujours.

Puis arriva une semaine de neige, de temps très dur ; les routes étaient encombrées ; sor-

tir était impossible et elle fut obligée de rester à la maison.

Rose devint si irritable que l'on n'osait plus lui parler. Toute son ancienne gaieté était éteinte, ses perpétuels bavardages avaient cessé. Elle errait d'appartement en appartement comme un corps sans âme, jetant la perturbation dans toute la maison, qui ne pouvait s'expliquer ce changement.

Elle passa ainsi une semaine, soupirant, malheureuse, regardant tomber la neige.

Janvier était à sa fin avant qu'un changement ne se fût opéré. Rose devenait la proie d'une sombre mélancolie et semblait dépérir.

Avec le premier rayon de soleil, elle fut rétablie. Elle reprit ses longues promenades du matin, les sourires et les roses reparurent sur sa figure : elle était elle de nouveau.

Cette entorse prit un temps inouï pour se guérir.

Trois semaines s'étaient écoulées depuis ce jour de janvier où Régina avait glissé sur la neige, et M. Reinécourt était toujours incapable de marcher : du moins quand Rose était avec lui.

Il avait mis de côté le Mlle Danton et l'appelait Rose.

Quand elle n'était plus là, il était vraiment surprenant de voir comme il marchait bien, même sans l'aide d'une canne.

Le vieux Jacques souriait d'un air d'intelligence.

Les lectures et les conversations sans fin se renouvelaient chaque jour, et le cœur de Rose était pris sans retour.

Elle ne savait rien de plus de M. Reinécourt, si ce n'est qu'il était M. Reinécourt ; mais elle ne tenait pas à savoir. Elle aimait, et par conséquent elle était indifférente à tout ce qui n'était pas son amour. Aujourd'hui lui suffisait ; le lendemain, on verrait :

— Ma chère Rose, lui dit un jour M. Reinécourt, vous rachetez votre sexe ; vous êtes dépourvue de toute curiosité. Vous ne demandez rien et, à part mon nom, vous ne savez rien de moi.

— A qui la faute, M. Reinécourt ?

— Désirez-vous savoir ?

Rose le regarda, puis détourna la tête. Depuis quelque temps elle était devenue étrangement timide.

— Si vous voulez me dire...
— Ma douce petite Rose, oui, je vous le dirai. Il faut que je quitte bientôt cette ferme. Une entorse ne peut pas durer éternellement, quoi que vous fassiez.

Elle le regarda subitement alarmée, toutes ses fraîches couleurs s'évanouissant. Il avait pris une de ses petites mains et elle lui serrait les siennes involontairement.

— Partir ! répéta-t-elle. Partir ! Il sourit légèrement. Sa vitte masculine était flattée de cette expression inconsciente de son amour pour lui.

— Je ne vous quitterez pas, ma chère petite Rose. Demain, vous saurez tout : où je vais et qui je suis.

— Qui vous êtes ! N'êtes-vous pas M. Reinécourt ?

(A suivre)

Bibliographie

Nous recevons de chez MM. Charavay et Martin, 7, rue des Canettes, les trois premiers volumes d'une nouvelle collection intitulée :

MA BIBLIOTHÈQUE

Chaque volume imprimé avec soin sur beau papier vaut, broché, 0 fr. 75 net, et élégamment relié 1 fr. 50 net.

Il contient 128 pages illustrées par les meilleurs artistes de notre époque.

Les trois premiers volumes sont :

BERNARDIN DE SAINT-PIERRE. Paul et Virginie, illustrations de Maurice Leloir.

VOLTAIRES. Candide, illustrations d'Adrien Moreau.

LONGUS. Daphnis et Chloé, illustrations de Raphaël Collin.

La collection comprendra chaque mois un volume de plus au minimum.

Cette jolie collection qui contiendra disent les éditeurs « des ouvrages complets et sans coupures », est éditée dans les conditions de bon marché et de luxe vrai et incontestables.

Nous la signalons tout spécialement à nos lecteurs, qui voudront tous la posséder.

A notre avis, *Ma Bibliothèque* est une véritable et réelle révolution en librairie.

On la trouvera chez tous les libraires.

ANX BUREAUX DE LA PUBLICATION, 7, RUE DES CANETTES, JOB, LE DESSINATEUR MILITAIRE SI CONNU, ET PLUSIEURS MEMBRES DE LA SABRETACHE, VONT FAIRE ÉDITER UNE PUBLICATION ARTISTIQUE QUI PARAITRA EN LIVRAISONS MENSUELLES À PARTIR DU 1^{er} JANVIER PROCHAIN. CHAQUE LIVRAISON EN PLUS DU TEXTE CONTIENDRA QUATRE AQUARELLES.

Cette publication a pour titre :

TENUES DES TROUPES DE FRANCE

L'abonnement coûtera par an : 32 francs pour la France et 34 fr. pour l'Étranger.

Les souscriptions sont dès à présent reçues au bureau de la publication et chez tous les libraires.

Nous avons sous les yeux la première livraison spécimen. Les dessins de Job sont merveilleux. La publication est à coup sûr des plus intéressantes pour tous ceux qui s'intéressent à l'armée tant en France qu'à l'étranger : artistes, amateurs ou soldats.

Ajoutons qu'une véritable prime d'une réelle valeur est offerte aux abonnés par les éditeurs.

Chaque année, les quarante-huit aquarelles originales de Job seront tirées au sort entre tous les abonnés.

Lectures pour Tous

Une Revue populaire, pouvant être mise entre toutes les mains, pouvant intéresser, captiver ou charmer les plus différentes catégories de lecteurs, voilà ce que sont les Lectures pour Tous, Revue mensuelle publiée par la Librairie Hachette et C^{ie}.

La variété des articles qu'elle publie, la perfection et l'abondance des illustrations qui contribuent à rendre le texte plus frappant encore, voilà bien de quoi justifier l'enthousiaste accueil fait à cette Revue, qui répondait à un besoin.

Voici le Sommaire du numéro de Décembre : Les Héros de la mer, par Anatole le Braz ; Rubens, sa vie et son œuvre, par Emile Michel, de l'Institut (fin) ; Les merveilles du Jouté à bon marché ; Le Fakir, roman par Nicol Meyra (suite) ; Notre Concours de photographie ; L'union pour la vie ; Au Pays de l'or. — Les Boers. — Un peuple victime de ses richesses : Le Sac de la ramée, nouvelle, par Charles Deulin ; Chantons Nolet, Noël populaire français recueilli et harmonisé par J. Tiersot ; Fiancés par la neige, nouvelle.

Abonnements. Un an : Paris, 6 fr. ; Départements, 7 fr. ; Étrangers, 9 fr. Le numéro 50 centimes.

Armée et Marine

L'armée coloniale, état de la question par M. Mézières président de la commission de l'Armée.

— Le canon de campagne à tir rapide. — L'artillerie anglaise au Transvaal. — Le nouveau sabre d'artillerie et de cavalerie. — La défense du littoral. — La Télégraphie sans fil. — Les canons américains en fil d'acier. — La défense de notre empire colonial. — La division navale de l'Océan Indien. — Le lancement du London. — Les événements de Chine. — Les constructions de la marine française. — L'inauguration du monument de Port-Saïd. — La corvette grecque Nauarchos-Miaoulis. — Le nouveau cuirassé américain « l'Alabama ». — Le monument élevé par la ville d'Avignon aux soldats morts pour la Patrie. — Tel est l'intéressant sommaire de la « Revue illustrée » Armée et Marine du 3 Décembre.

3, place du Théâtre Français, Paris.

Le Musée des Familles (66^e année), paraissant deux fois par mois, publiée dans son numéro du 1^{er} décembre 1899 :

L'histoire de Mesrob par A. L. — La Légende du travail. — La soirée Pioche, par Guydo. — Cœur apaisé, par F. Légrave. — Années héroïques, par A. Muenier. — La Caricature et les Caricaturistes, par E. Bayard. — Au Couvent de Saint-Marc, par J. Hermann. — Crépuscule, par Jean Renouard. — Correspondance Céleste, par L. Dex. — Mosaïque, par Eug. Muller.

Illustrations par Ed. Gros, E. Bayard, Barié, J. Norry, etc.

Prix d'abonnement, Paris : un an 14 fr. Départements, 16 francs, à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 3 décembre 1899.

V^o Nacla : Chronique. — Paul Blancarnoux : Fernanda. — Jules Mary : Mademoiselle Guignol (suite). — Théodore Cahu : Perdus dans l'espace (suite). — Capitaine Danrit : L'invasion noire (suite). — Fernand-Lafargue : Fin d'amour (suite). — Alfred Sirven et A. Siégel : Le dernier des Artagnan (suite). — V^o Nacla : Dictionnaire des 36,000 recettes.

SAINT-NICOLAS. — 20^e année. — Sommaire, du n^o 53 — du 30 novembre 1899.

Filleuls de Napoléon (Capitaine Danrit). — Un Bain imprévu (Guydo). — Le Rossignol, conte (E. Dupuis). — Tirelire aux devinettes. — Boîte aux lettres.

Illustrations de Paul de Sémant, Guydo A. Gaillard, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Paris et départements : 5 fr. par mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

QUATRE-VINGTIÈME ANNÉE

Edition bimensuelle, couverture verte, dite

JOURNAL DES DEMOISELLES

ET PETIT COURRIER DES DAMES

44, rue Drouot, Paris

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois

Un an : Paris, 16 fr. ; Départements, 19 fr. ; Union postale, 22 fr.

C'est le véritable journal de famille, s'adressant aussi bien à la jeune fille qu'à la mère, et réunissant le côté littéraire, instructif et moral, au côté pratique des travaux d'intérieur.

Cette édition, la plus complète, la plus utile et la moins chère des publications de ce genre, s'a-

dresse aux personnes ayant besoin d'un grand nombre de modèles de Patrons de toutes sortes et désirant avoir sur la Mode et les Toilettes des renseignements plus complets que ceux contenus dans l'Édition bimensuelle chamois.

Indépendamment des 48 pages de texte et des annexes de l'Édition chamois,

ELLE DONNE EN OUTRE :

1^o 18 Gravures coloriées de Modes, de Travaux de fantaisie ou d'Ameublement ; 2^o 6 Albums d'ouvrages de fantaisie ; 3^o Environ 100 Patrons découpés et imprimés ; 4^o Feuille de Broderie pour lingerie ; 5^o Travaux imprimés sur étoffe.

ON A REÇU AINSI, À LA FIN DE L'ANNÉE :

8 ouvrages imprimés sur étoffe, 36 gravures coloriées de Modes et de travaux environ 200 Patrons découpés et imprimés. — Musique, 12 Planches de tapisseries ou Petits travaux en couleurs, 18 Albums de travaux contenant environ 1000 dessins de Broderies et modèles, Alphabets. — Imitations de peintures ou d'aquarelles, Calendriers. — Abat-jour. — Cartonnages, etc.

On s'abonne pour un an à partir du 1^{er} de chaque mois.

Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur du Journal, 14, rue Drouot.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen

PIANOS ET MUSIQUE A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Pournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

Le propriétaire-gérant : A. COUÉSLANT.

Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : — 4.8
Id. maxima de la veille : 8.
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

GROS LOTS 600,000 fr. ET DIVERS LOTS

Pour 5 fr. on reçoit 12 N^o contrôlés participant Panama à lots. Tirage 15 Déc. Pour 3 fr. on reçoit 12 N^o contrôlés particip. Bons Exposition 1900. Tirage 26 Déc. Gros lot 100.000 et div. lots. Pour 3 fr. on reçoit 10 N^o particip. Bons du Congo. Tirage 20 Déc. Gros lot 100.000 et div. lots. Répart^on totale des lots gagnés. Liste apr. Tirage. Jolie prime aux souscripteurs. Ecr. en confiance Union familiale, 319, rue St-Martin, Paris.

Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

MANDELLI, Cahors

Seul représentant de l'ORFÈVRE CHRISTOFLE

Dépositaire du Chronomètre **OMÉGA**

En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr. Or 125 fr.

ORFÈVRE CHRISTOFLE COUVERTS CHRISTOFLE

Manufacture à Paris 56, Rue de Bondy

EXIGER LA MARQUE DE FABRIQUE

Envoi franco du Catalogue

Nos représentants à Cahors sont MM. Mandelli, père et fils, 26, Bd Gambetta